



Compatibilité climatique

Fonds de prévoyance de la Caisse cantonale d'assurance populaire CCAP, Neuchâtel

Caractérisation

La CCAP a un volume d'investissement total d'environ 1 milliard de CHF et peut être estimée comme faisant partie des Top 80 à 100 des caisses de pension en Suisse.

Politique en matière de durabilité/ESG

La CCAP a l'obligation légale (article 27 de la loi LCCAP du Canton de Neuchâtel) d'être attentive „au développement durable“.

Ensemble avec d'autres institutions de prévoyance (CPEV, CIP, Complea, Profelia, ECA-RP), la CCAP délègue la gestion des actifs à Retraites Populaires; la plupart lui confie également l'ensemble de l'administration. Toutes ces institutions investissent pour les actifs mobiliers dans des fonds dédiés de la plateforme de gestion de Retraites Populaires.

Par conséquent l'approche relative à l'investissement responsable est identique à toutes ces caisses (Information de Retraites Populaires à l'Alliance climatique, mai 2019).

La politique d'investissement des avoirs mobiliers de la CCAP est déterminée par la Charte d'investissement responsable, appliquée par le gestionnaire Retraites Populaires.

Depuis plusieurs années, sont exclues les sociétés actives dans les bombes à sous-munitions et mines antipersonnel et les sociétés dont plus de 5 % du chiffre d'affaires est lié à l'armement nucléaire.

Depuis août 2019, la CCAP affiche sa nouvelle présentation Investissement responsable qui développe l'implémentation de sa Charte

d'investissement responsable. Celle-ci est basée sur la présentation Investissement responsable de sa gestionnaire Retraites Populaires.

La CCAP publie également régulièrement l'Etat de la démarche (situation avril 2022) :

- Depuis août 2019, les producteurs de charbon et d'électricité au charbon sont exclus (voir ci-dessous). De la sélection des fonds et des gestionnaires à l'évaluation des résultats par la société Conser Invest SA dédiée à l'investissement responsable, suivi par la vérification avec les gestionnaires, elle applique un processus d'intégration des critères ESG (Environmental, Social, Governance) dans les placements.

A l'occasion de différents entretiens avec l'Alliance climatique, Retraites Populaires précise son approche mandatée par la CCAP comme suit (situation mai 2020) :

- Depuis 2017, pour toutes les sociétés détenues à travers les différents investissements dans les portefeuilles des actions suisses et étrangères, la performance est régulièrement évalué d'un point de vue ESG par Conser Invest SA. La note et les informations en lien avec le climat (ex : l'intensité carbone) permet d'avoir une vue détaillée des enjeux ESG du portefeuille actions et d'instaurer un suivi spécifique sur cette thématique avec les gérants.
- En 2019, cette analyse a été étendue aux portefeuilles des obligations (Suisses, Etrangères et Convertibles).
- Depuis 2019, les portefeuilles placements privés, immobilier indirect étranger et infrastructure sont également soumis à cette évaluation.
- La Caisse prend en compte les critères ESG lors du choix des gestionnaires.
- Au final environ la moitié des actifs totaux seront gérés sur la base de ce type d'intégration ESG au niveau de la sélection des titres.

L'approche présentée dans Etat de la démarche consiste également à investir dans des entreprises ou des projets dont l'activité a un impact positif sur les enjeux et les problématiques environnementales, sociétales ou de gouvernance (impact investing). Elle le fera principalement à travers de classes d'actifs comme l'infrastructure, les placements privés et l'immobilier étranger.

Prise en compte des risques climatiques dans le cadre de la politique ESG, respect de l'expertise juridique de NKE

La prise en compte des risques climatiques dans le processus d'investissement fait partie de l'obligation fiduciaire de diligence selon l'expertise juridique du cabinet d'avocats NKE.

Avec sa nouvelle stratégie climatique, la CCAP est un modèle pour la gestion des risques climatiques.

Mesures prises pour décarboniser le portefeuille

En août 2019, la CCAP annonce l'exclusion du portefeuille d'actions des entreprises actives dans le secteur du charbon selon les critères suivants :

- 5% ou plus du chiffre d'affaires est lié à l'extraction du charbon
- 30% ou plus du chiffre d'affaires est lié à la génération de l'électricité basée sur le charbon

La CCAP publie également la liste des entreprises exclues.

- Selon Etat de la démarche, l'exclusion du secteur du charbon d'une partie du portefeuille obligations est en cours en 2021.

Avec la stratégie climatique de Retraites Populaires, publiée en octobre 2020 et adoptée en matière de portefeuilles mobiliers, la CCAP fait un grand pas en avant :

- La CCAP est pionnière en visant l'objectif de neutralité carbone de ses investissements mobiliers.
- La Caisse a déjà réalisé, sur la partie des actions des marchés développés, une réduction de 30 % de l'intensité en CO2 financée par rapport au benchmark respectif.
- Fin 2020, selon Etat de la démarche, la réduction est passée à 43 % par rapport à l'indice de référence marchés développés à fin 2018.

Conformément à son axe d'investissement axé sur l'inclusion (Impact Investing), la CCAP investit déjà dans des projets d'infrastructures, p.ex. d'énergie renouvelable. Selon Etat de la démarche, au 31.12.20, 20% des investissements du portefeuille Infrastructure sont consacrés à ce type de projets ou sociétés favorisant la transition

climatique. En décembre 2020, la CCAP communique que un pool d'investisseurs institutionnels romands (Retraites Populaires, Caisse de pensions de l'Etat de Vaud (CPEV), Caisse intercommunale de pensions (CIP), Profelia, Caisse cantonale d'assurance populaire (CCAP), Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (CPEG), CAP Prévoyance et Vaudoise Assurances) s'associe à d'importantes caisses de pensions nordiques afin d'investir dans AIP Infrastructure II, un fonds d'infrastructure lié à la transition énergétique. Ce projet a été coordonné par InPact Partners. Toutefois, le volume de l'investissement n'est pas encore connu.

Adhésion à des associations de développement durable

La CCAP est membre de l'ETHOS Engagement Pool Suisse et de l'ETHOS Engagement Pool International.

Retraites Populaires, la gestionnaire de la CCAP, est membre de Swiss Sustainable Finance.

Engagement effectif pour le climat et exercice du droit de vote à l'étranger et en Suisse

En tant que membre de l'ETHOS Engagement Pool Suisse, la CCAP et les caisses gérées par Retraites Populaires ont notamment participé à deux initiatives d'engagement remarquables et réussies : dans le cas de Nestlé, Ethos a obtenu le Say on Climate, c'est-à-dire la présentation de la stratégie climatique du groupe à l'assemblée générale 2021, et dans le cas d'Holcim, l'élaboration d'un Say on Climate Report pour l'assemblée générale 2022.

En tant que membre de l'ETHOS Engagement Pool International, la CCAP et les caisses gérées par Retraites Populaires participent en particulier depuis juin 2018 au programme d'engagement pluriannuel en cours, qui demande à 8 compagnies d'électricité européennes de se préparer à un avenir pauvre en carbone.

Dans ce contexte, la signature du 2021 Global Investor Statement to Governments on the Climate Crisis, organisée par la coalition mondiale The Investor Agenda, envoie un signal fort aux gouvernements et aux responsables politiques de tous les pays. Plus de 600 investisseurs mondiaux, dont des investisseurs institutionnels de premier plan, appellent les gouvernements à combler le vide législatif, de plus en plus criant, pour atteindre l'objectif de 1,5°C fixé par l'Accord de Paris sur le climat.

Toutes ces institutions sont signataires de la Climate Action 100+ des grands investisseurs mondiaux, qui cible les 167 plus grands émetteurs de gaz à effet de serre représentant 80% des émissions mondiales de CO₂eq. Le principal axe d'action de l'initiative est: «An important component of company commitments on climate change is the formation of comprehensive business strategies that fully align with the goals of the Paris Agreement and reaching net-zero emissions by 2050 or sooner». Les caisses de pension qui se regroupent dans l'ETHOS Engagement Pool International accèdent, selon le rapport d'activité 2020, via Ethos en tant que «Participant» à l'initiative mondiale Climate Action 100+ dans le cadre d'une division du travail avec leur propre représentation, discutent des objectifs et des mesures pour atteindre les objectifs, et rendront compte des progrès réalisés. Comme le montre le Progress Report 2020 de Climate Action 100+, les premiers progrès sont évidents chez plusieurs entreprises. Le processus, les types d'engagement et les outils, les exigences en matière de contenu, les étapes et la mesure des progrès sont définis de manière transparente. Les exigences de fond comprennent l'intégration d'une gouvernance axée sur le climat dans les systèmes de gestion des entreprises (y compris l'alignement du lobbying pour soutenir les politiques favorables au climat), la divulgation des risques climatiques conformément aux recommandations du Task Force on Climate-related Financial Disclosures du G20 (TCFD), et la définition d'une voie de décarbonisation à travers la chaîne de valeur qui soit conforme à l'objectif climatique de 2°C de l'Accord de Paris sur le climat.

Enfin, la CCAP est les autres caisses gérées par Retraites Populaires sont devenues signataires de l'Investor Decarbonization Initiative de ShareAction. Cette initiative d'engagement climatique vise à garantir que les entreprises utilisent 100 % d'énergie renouvelable, augmentent leur efficacité énergétique et passent à la mobilité électrique.

Selon Etat de la démarche, la définition d'une stratégie en cas de dialogues infructueux est planifiée pour 2022-2023.

Dès 2020, la CCAP exerce aussi son droit de vote dans environ 450 entreprises étrangères via Ethos. Dans le cas des entreprises climatiquement négatives (en particulier les compagnies pétrolières et gazières), Ethos vote systématiquement en faveur de toutes les résolutions favorables au climat et contre la direction. Sur cet axe, la CCAP se comporte de manière positive pour le climat.

- Comme les recommandations de vote d'Ethos représentent le meilleur soutien possible pour les résolutions d'actionnaires en faveur du climat, la CCAP a également voté de la meilleure manière possible.

Mesure de l'empreinte CO₂ ou du risque climatique financier avec analyse de scénarios

La stratégie climatique de la CCAP spécifie le système de suivi pour la réalisation des objectifs. Conser, société spécialisée dans le développement de solutions technologiques au service de la finance durable, a développé un programme de suivi et de vérification des portefeuilles de la CPEV sur mesure, intégrant les calculs de CO₂ en termes d'intensité et d'empreinte carbone. Les données utilisées proviennent des Scopes 1 et 2, mais également les données du Scope 3.

Planification de mesures ultérieures de décarbonisation au niveau du portefeuille

La stratégie climatique de la CCAP a un potentiel considérable pour assurer les objectifs suivants :

- La neutralité carbone des investissements mobiliers, donc une trajectoire de décarbonisation conforme à l'Accord de Paris.
- Un désinvestissement progressif des énergies fossiles les plus polluantes (pétrole, charbon).
- Le financement des sociétés apportant des solutions concrètes aux problèmes climatiques.
- La réduction de l'intensité en CO₂ du portefeuille actions marchés industriels de 50 % d'ici 2025 et de 80 % d'ici 2030.
- Une trajectoire accélérée de décarbonisation de la totalité des investissements conforme à l'objectif de 1,5°C de l'Accord de Paris.

Selon la présentation Etat de la démarche ont été finalisés ou sont en cours :

- Une analyse ESG des portefeuilles obligations et analyse empreinte carbone a été effectuée en 2020.
- Une évaluation et adaptation d'indices en lien avec l'approche ESG et la stratégie climatique des portefeuilles actions est en projet.
- Finalisation de l'exclusion du secteur du charbon dans tous les portefeuilles obligations.
- Développement des investissements de la classe d'actifs infrastructure.

Conclusion:

Caisse de pension durable et respectueuse du climat :

- Basée sur ses Investissements responsables, la CCAP dispose d'une politique de durabilité globale.

- Avec l'élimination des producteurs de charbon et d'électricité basée sur le charbon des portefeuilles d'actions, la CCAP avait commencé en août 2019 à décarboniser ses investissements.
- La CCAP dispose d'instruments lui permettant la planification systématique de nouvelles mesures visant une amélioration de la qualité ESG (Environment, Social, Governance) et de la compatibilité climatique (actions, obligations).
- Avec la nouvelle stratégie climatique, la CCAP vise une neutralité carbone de ses investissements mobiliers.
- Sur cette base, la CCAP a déjà réalisé, sur la partie des actions des marchés développés, une réduction de 43 % de l'intensité en CO2 financée par rapport au benchmark respectif. Elle s'engage également à réduire l'intensité en CO2 de ce portefeuille de 50 % d'ici 2025 et de 80 % d'ici 2030.
- Prise d'influence comme actionnaire au sein de l'ETHOS Engagement Pool International, en particulier avec la participation active à la Climate Action 100+, et de l'ETHOS Engagement Pool Suisse.



Tendance 2020-2022 :

Évaluation: nettement mieux

Commentaire de l'Alliance Climatique

- En tant que caisse de pension de taille moyenne, la CCAP rejoint les plus importantes institutions de prévoyance en termes de volume d'investissement qui s'engagent dans une stratégie climatique avec un plan de décarbonisation.
- Ensemble avec les autres caisses gérées par Retraites Populaires, la CCAP est pionnière en visant l'objectif de neutralité carbone de ses investissements mobiliers.
- Avec sa réduction progressive de l'empreinte carbone de ses actions étrangères en combinaison avec la participation à l'ETHOS Engagement Pool International, la CCAP est, avec ses investissements mobiliers, sur une trajectoire qui peut actuellement être considérée comme conforme aux objectifs de l'Accord de Paris sur le climat – max. 1,5°C d'ici 2050.
- Il reste à décarboniser les portefeuilles actions suisses, actions marchés émergents et les portefeuilles obligations.
- Les succès déjà obtenus et les objectifs fixés pour 2030 laissent apparaître la CCAP pour l'instant bien en ligne avec les dispositions du Target Setting Protocol de l'UN convened Net Zero Asset Owners Alliance.
- Pour respecter le plus rapidement possible l'objectif de limitation du réchauffement à 1, 5°C, une réduction d'au moins 22%, ou mieux, de 32% par rapport à 2020 est nécessaire d'ici 2025, et une réduction de 49%, ou mieux, de 65% d'ici 2030.
- En conséquence, la définition d'objectifs intermédiaires pour 2025 et surtout 2030 pour l'ensemble du portefeuille mobilier est encore en attente ; les mécanismes de décarbonisation intégrés pour les actions et les obligations laissent entrevoir la faisabilité d'une trajectoire de décarbonisation en ligne avec le Target Setting Protocol de l'UN convened Net Zero Asset Owners Alliance.
- Ces objectifs de réduction du Target Setting Protocol de la UN convened Net Zero Asset Owners Alliance sont absolus et se rapportent aux propres émissions de CO2eq financées en 2020. Ils ne doivent pas être fixés en comparaison avec le marché de référence mondial. La part élevée habituelle d'investissements nationaux, moins intensifs en CO2eq, ne devrait pas être employée pour justifier des mesures de décarbonisation comparativement faibles.
- Selon le Target Setting Protocol de l'UN convened Net Zero Asset Owners Alliance, il est également recommandé d'augmenter l'«impact investing» (Climate Solution Investment/Financing Transition Investments).



Activités politiques

Février 2019 : Le projet de loi du groupe socialiste (Martine Docourt Ducommun) demande que la loi CCAP du Canton de Neuchâtel sur la Caisse devrait être complétée par la disposition que ses activités soient entreprises d'une manière socialement et environnementalement responsable, dans le respect des générations futures, et que toute opération de placement ou d'investissement de la Caisse dans les domaines en lien avec les énergies fossiles ou nucléaire est prohibée dès l'année 2025. De plus, il demande qu'elle publie tous les trois ans un rapport relatif aux risques et à l'évolution des flux financiers liés aux énergies fossiles ou nucléaire qui concernent le placement de fortune.

Mars-Mai 2019: Le projet de loi est traité dans la commission Prévoyance et retiré ensuite par ses auteurs.



Dialogue entre assuré-e-s et caisse

Mai 2019 : Sur invitation de Retraites Populaires, gestionnaire de la CCAP, un échange a lieu avec un représentant de l'Alliance climatique. Retraites Populaires informe des efforts en cours en vue de renforcer la sélection des titres sur base des critères ESG. Ces plans visent également à mettre au point une stratégie climatique. La démarche s'appliquera à tous les caisses de pension gérées par Retraites Populaires : CPEV, CIP, CCAP, ECA-RP, Complea, Profelia. Toutes ces institutions investissent pour les actifs mobiliers dans des fonds dédiés de la plateforme de gestion de Retraites Populaires. Par conséquent l'approche responsable présentée est identique à toutes les caisses.